



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS



ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE, FOURNITURES
INFORMATIQUES, MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU POUR
EQUIPER LE LABORATOIRE PHYSIQUE ET CHIMIE DE
L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES DE L'EDUCATION (INSE)
AU PROFIT DU CENTRE DE PEDAGOGIE UNIVERSITAIRE (CEPU)

Lot 3 : Acquisition de matériel de bureau

MARCHE N° 011111 /2023/DRP/UL/F/BA

(Demande de renseignement de prix (DRP) n° 02/UL/CP/PRMP/2023 du 28 septembre 2023)

TITULAIRE : INFINITY SARL-U

NIF : 1000020151

MONTANT HT DU MARCHÉ : 2 707 525 F CFA

MONTANT TTC DU MARCHÉ : 3 194 880 F CFA

DELAI DE LIVRAISON : Un (01) mois

GARANTIE DE BONNE EXECUTION : 5 %

RETENUE DE GARANTIE : 5 % pour tous les matériels livrés sauf les piles

DELAI DE GARANTIE : Douze (12) mois

PAIEMENT AU COMPTE : CORIS BANK INTERNATIONAL
COMPTE N° 00522024101-33

SOURCE DE FINANCEMENT : Budget Autonome de l'Université de Lomé/Dépenses
communes
Gestion : 2023
Imputation : 806 244 8/Autres matériel et mobilier

C

ENTRE

- (1) L'Université de Lomé, représentée aux présentes par la Personne Responsable des Marchés Publics, **Madame Cicavi Akuavi SOSSOU**, 01 BP : 1515 Lomé 1, Tél : (+228) 22 51 35 00, Fax : (+228) 22 51 85 95, ci-après dénommée « l'Autorité contractante », d'une part,

ET

- (2) La société INFINITY SARL-U, Tokoin WITTI, BP 30444 Lomé-TOGO, Tél : (+228) 90 10 55 28/91 01 02 02, email : infinitymonde2012@gmail.com, inscrite au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) sous le numéro TG-LOM 2017 B 1204, numéro d'identification fiscale (NIF) : 1000020151, représentée aux présentes par **Monsieur NDU Julian**, en qualité de Directeur Général, ci-après désignée comme le « Titulaire », d'autre part,

ATTENDU que l'Autorité contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services assurés par le Titulaire, c'est-à-dire, **l'acquisition de matériel informatique, fournitures informatiques, matériel et mobilier de bureau pour équiper le laboratoire physique et chimie de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE) au profit du Centre de Pédagogie Universitaire (CEPU), lot 3 : acquisition de matériel de bureau** et a accepté une offre du Titulaire pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services connexes pour un montant égal à **deux millions sept cent sept mille cinq cent vingt-cinq (2 707 525) francs CFA hors taxes, soit trois millions cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt (3 194 880) francs CFA toutes taxes comprises** (ci-après désigné comme le « Prix du marché »), dans un délai maximum **d'un (01) mois** à compter de la date de notification du marché approuvé.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché :
 - (a) le présent Formulaire de Marché ;
 - (b) la notification d'attribution du marché ;
 - (c) la soumission du Titulaire ;
 - (d) le Bordereau descriptif et quantitatif ;
 - (e) la description technique des Fournitures ou Services ;
 - (f) le procès-verbal de délibération de la CCMP validant les montants d'attribution des marchés et
 - (g) l'engagement à respecter les dispositions du code d'éthique et déontologie dans la commande publique.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures, de réaliser les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et/ou services conformément, à tous égards aux stipulations du présent Marché.
3. Dans les quarante-cinq (45) jours suivant leur réception et contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante, l'Autorité contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures et/ou services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché, sur le compte n° **00522024101-33, ouvert à CORIS**

BANK INTERNATIONAL au nom de la société **INFINITY SARL-U** et ce selon les modalités de paiement ci-après :

- à la réception provisoire : quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du montant du marché sera réglé dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la demande de paiement accompagné du procès-verbal de réception provisoire émis par l'Autorité contractante.
 - à la réception définitive : le solde de cinq pour cent (5%) du montant du Marché sera réglé dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la demande de paiement, contre une demande de règlement, accompagnée d'un procès-verbal de réception définitive émis par l'Autorité contractante. Toutefois, ces 5% peuvent être payés à la réception provisoire si une caution bancaire de retenue de garantie du même montant a été constituée à cet effet.
4. Le prix des Fournitures livrées et services connexes exécutés sera ferme sur la durée d'exécution du marché.
 5. En cas de retard dans l'exécution du Marché, le Titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à 1/2000^{ème} du montant du Marché. L'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 10% du montant du marché.
 6. Les dépenses relatives au présent marché sont imputables à la ligne budgétaire **806 244 8** : « **Autres matériel et mobilier** ». La source du financement est le budget autonome de l'Université de Lomé, gestion 2023.
 7. Régime fiscal et douanier
Le Titulaire sera entièrement responsable du paiement de tous les impôts, droits de timbre, patente et taxes dus au titre du présent Marché.
 8. Redevance de régulation
Le Titulaire est soumis au paiement de la redevance de régulation des marchés publics et délégations de service public en vigueur en République Togolaise.
 9. Garantie de bonne exécution
Le titulaire fournira une garantie de bonne exécution de cinq pour cent (5%) du montant du marché qui sera constituée et libérée suivant la réglementation en vigueur.
 10. Obligations et délai de garantie
Le Titulaire garantit que les Fournitures sont neuves, exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission de sa part ou liés à un défaut de conception, de matériaux et de fabrication, de nature à empêcher leur utilisation normale dans les conditions particulières au Togo.
L'obligation de garantie implique, après réclamation, le remplacement ou la réparation des fournitures ou pièces défectueuses, dans un délai de quinze (15) jours sans frais pour l'Autorité contractante.
La quotité de 5% du montant du marché retenue à la réception provisoire des fournitures ou la garantie équivalente de remplacement constituée à cet effet sert de sûreté à la mise en œuvre de cette garantie.

La garantie restera valide pendant une période de douze (12) mois. Elle est libérée dans le mois qui suit la date de réception définitive des fournitures.

11. Délai de paiement et intérêts moratoires

Le délai au-delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de quarante-cinq (45) jours.

Le taux des intérêts moratoires applicable sera un taux supérieur de 1 point au taux d'escompte de la BCEAO.

12. Assurances

Le titulaire du marché est tenu d'assurer les fournitures jusqu'au lieu de livraison convenu dans le présent contrat.

13. Inspections

L'exécution du marché donnera lieu aux inspections dans les conditions ci-après :

A la réception provisoire

- Vérification de la conformité technique des matériels livrés ;
- Vérifications de l'état neuf des matériels livrés et des quantités ;
- Vérification du bon fonctionnement des matériels livrés.

A la réception définitive des matériels

- Vérification du bon fonctionnement des matériels (à l'exception des piles).

14. Règlement des différends

L'Autorité contractante et le Titulaire feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.

Si L'Autorité contractante et le Titulaire n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, chacune des parties pourra saisir la juridiction compétente en République togolaise.

15. Force majeure

Le Titulaire ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du Marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du Marché est dû à un cas de Force majeure.

Aux fins de la présente Clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Titulaire, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes de l'Autorité contractante au titre de la souveraineté de l'État, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.

En cas de Force majeure, le Titulaire notifiera sans délai par écrit à l'Autorité contractante l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, de l'Autorité contractante, le Titulaire continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.

16. Résiliation

L'Autorité contractante peut, sans préjudice des autres recours dont elle dispose en cas de rupture de contrat, notifier par écrit au Titulaire la résiliation pour manquement à ses obligations, de la totalité ou d'une partie du Marché :

- i) si le Titulaire manque à livrer tout ou partie des fournitures dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l'Autorité contractante conformément aux dispositions du marché ; ou
- ii) si le Titulaire manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché.

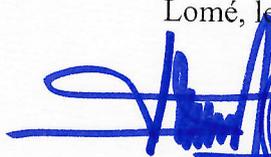
17. Approbation

Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

18. Référence aux principes généraux et textes en vigueur

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent marché, il sera fait référence aux principes généraux et textes en vigueur notamment le dossier types d'appel d'offres passation des marchés de fournitures et/ou de services connexes de mars 2012.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché les jours et années mentionnés ci-dessous.

<p>Lu et accepté par</p> <p>Le Titulaire,</p> <p>07 DEC 2023 STE INFINITY Lomé, le 1000020151 STE INFINITY TOKOIN WUITI 31 01 02 02</p> <p> NDU Julian</p>	<p>Présenté par</p> <p>La Personne responsable des Marchés Publics de l'Université de Lomé,</p> <p>Lomé, le 07 DEC 2023</p> <p> Cicavi Akuavi SOSSOU</p> <p></p>
<p>Approuvé par</p> <p>Le Président de l'Université de Lomé</p> <p>Lomé, le 14 DEC 2023</p> <p> Prof. Adama Mawule KBOUABE</p> <p></p> <p> Yidane LARBONGOU</p> <p></p>	

LA NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DU MARCHE

DECLARÉE



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 03 OCT 2023

CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

*La Personne Responsable
des Marchés Publics*

N° 844/UL/CP/PRMP/11-2023

à

Monsieur le Directeur Général
de la société INFINITY SARL U
Email : infinitymonde2012@gmail.com
Tél : (+228) 91 01 02 02

Lomé-TOGO

Objet : DRP N° 02/UL/CP/PRMP/2023 du 28 septembre 2023

(Notification d'attribution provisoire lot 3)

Monsieur le Directeur Général,

Reçu ce 03/11/2023

KPERIM Adoh

913631 91

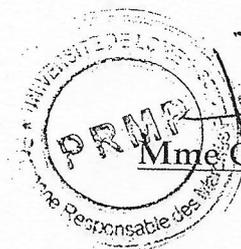
A. J.

Suite à l'évaluation des offres soumises dans le cadre de la demande de renseignement de prix (DRP) référencée en objet, relative à l'« acquisition de matériel informatique, fournitures informatiques, matériel et mobilier de bureau pour équiper le laboratoire physique et chimie de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE) au profit du Centre de Pédagogie Universitaire (CEPU) » et après l'avis du corps de contrôle interne sur le rapport y afférent,

J'ai l'honneur de vous notifier que votre société est déclarée attributaire provisoire du lot 3 : acquisition de matériel de bureau, pour un montant de trois millions cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt (3 194 880) francs CFA toutes taxes comprises (TTC).

Je vous invite à prendre connaissance des résultats provisoires de l'évaluation des offres, comme l'indique les documents en annexe.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, mes salutations distinguées.



[Signature]
Mme Cicavi Akuavi SOSSOU

PJ : Procès-verbaux d'attribution provisoire du marché

LA SOUMISSION DU TITULAIRE

LETTRE DE SOUMISSION

Date : Mardi, 17 Octobre 2023

Avis de demande de renseignement de prix N°: 02/UL/CP/PRMP/2023

A : Université de Lomé (UL)

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le dossier de demande de renseignement de prix dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer **les matériels informatique, fournitures informatiques, matériel et mobilier de bureau** conformément à la demande de renseignement de prix et pour la somme de :

- **LOT N°1 : 36 175 260 (TRENTE SIX MILLIONS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE DEUX CENTS SOIXANTE) FRANCS CFA**
- **LOT N°2 : 2 315 632 (DEUX MILLIONS TROIS CENTS QUINZE MILLE SIX CENTS TRENTE DEUX) FRANCS CFA**
- **LOT N°3 : 3 194 880 (TROIS MILLIONS CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE HUIT CENTS QUATRE VINGT) FRANCS CFA** ou autres montants énumérés au Bordereau descriptif et quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente soumission.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau descriptif et quantitatif.

Nous nous engageons également sur les termes de cette offre pour une période de 120 jours à compter de la date fixée pour le dépôt des offres, telle que stipulée dans la demande de renseignement de prix ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Nous nous engageons enfin à respecter les règles du code d'éthique et de déontologie et à signer le formulaire joint à la demande de renseignement de prix conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Lomé, le 17 Octobre 2023.

Nom : NDU JULIAN

Signature :



STE INFINITY
1000020151
STE
INFINITY
TOKOIN WUITI
91 01 02 02

En tant que Directeur Général

Dûment autorisé à signer une offre au nom et pour le compte d'INFINITY SARL-U

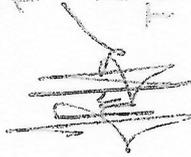
BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

LOT 3 : ACQUISITION DE MATERIEL DE BUREAU

No	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire	Prix total	Livraison		Lieu
					Délai		
					Délai maximum de livraison	Délai proposé par le soumissionnaire	
1	Climatiseur 2cv ROCH Inverter	3	253 000	759 000	01 mois à compter de la date de notification du marché approuvé	01 mois à compter de la date de notification du marché approuvé	Laboratoire physique et chimie de l'INSE, situé au campus sud de l'Université de Lomé
2	Copieur CANON 1643 43 pages/mm avec ADF/43p/mm	1	1 100 000	1 100 000			
3	Pile energizer pour montre	5	745	3 725			
4	Montre murale GM	10	13 200	132 000			
5	Réfrigérateur LG 140 Litres	1	143 000	143 000			
6	Destructeur de documents	2	284 900	569 800			
Prix total hors taxes				2 707 525			
TVA (18%)				487 355			
Total général TTC				3 194 880			

Fait à Lomé, le 17 Octobre 2023.

STE INFINITY
1000020151
STE INFINITY
TOKOIN WUITI
31 01 02 02

Signature :  en qualité de Directeur Général

8

LA DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES OU SERVICES

DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES OU SERVICES

LOT 3 : ACQUISITION DE MATERIEL DE BUREAU

N°	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DEMANDEES	CARACTERISTIQUES PROPOSEES
1	Climatiseur 2cv ROCH Inveter	Puissance : 2 CV Type : Mural Puissance frigorifique : 6,70 ampères Capacité de refroidissement : 18.000 BTU / h Puissance d'entrée-A : 220-240V, 50Hz Courant de fonctionnement : 11,5 à 11,3 ampères Tuyau : en pvc Crystal armé pour l'évacuation Télécommande : Oui infrarouge	Puissance : 2 CV Type : Mural Puissance frigorifique : 6,70 ampères Capacité de refroidissement : 18.000 BTU / h Puissance d'entrée-A : 220-240V, 50Hz Courant de fonctionnement : 11,5 à 11,3 ampères Tuyau : en pvc Crystal armé pour l'évacuation Télécommande : Oui infrarouge
2	Copieur CANON 1643 43 pages/mn avec ADF/ 43p/mn	Impression, copie, numérisation et envoi. Ecran tactile LCD TFT de 12,7 cm. Vitesse d'impression : 43 ppm (A4) Résolution d'impression : 600 x 600 ppp. Impression recto verso automatique. Vitesse de numérisation : jusqu'à 70 ipm avec une numérisation recto verso en un seul passage	Impression, copie, numérisation et envoi. Ecran tactile LCD TFT de 12,7 cm. Vitesse d'impression : 43 ppm (A4) Résolution d'impression : 600 x 600 ppp. Impression recto verso automatique. Vitesse de numérisation : jusqu'à 70 ipm avec une numérisation recto verso en un seul passage
3	Pile Energizer pour montre	Paire de pile Energizer	Paire de pile Energizer
4	Montre murale GM	Diamètre : 25 cm au moins ; très bonne lisibilité de l'heure grâce à ses larges chiffres noirs sur fond blanc.	Diamètre : 25 cm ; très bonne lisibilité de l'heure grâce à ses larges chiffres noirs sur fond blanc.
5	Réfrigérateur LG 140 Litres	Modèle moyen Volume : 140 litres au moins Tension nominale : 220-240V	Modèle moyen Volume : 140 litres Tension nominale : 220-240V
	Destructeur de documents	Type de produit : Destructeur de papiers Usage : Professionnel Destruction rapide : Oui Verrouillage de sécurité : Oui Type de coupe : Coupe confetti : haute sécurité Nombre de feuille par coupe :	Type de produit : Destructeur de papiers Usage : Professionnel Destruction rapide : Oui Verrouillage de sécurité : Oui Type de coupe : Coupe confetti : haute sécurité Nombre de feuille par coupe :

	<p>Jusqu'à 15 feuilles par coupe Capacité de destruction : 15 feuilles Largeur d'entrée des documents : 230 mm Capacité du bac : Bac grande capacité (23L) Vitesse de coupe : 2 mètre(s)/mn Temps de fonctionnement en continu : Fonctionne 20 min. en continu</p>	<p>Jusqu'à 15 feuilles par coupe Capacité de destruction : 15 feuilles Largeur d'entrée des documents : 230 mm Capacité du bac : Bac grande capacité (23L) Vitesse de coupe : 2 mètre(s)/mn Temps de fonctionnement en continu : Fonctionne 20 min. en continu</p>
--	--	--

**LE PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
VALIDANT LES MONTANTS D'ATTRIBUTION DES MARCHES**



CABINET DU PRESIDENT

=====
PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

=====
COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 113/CCMP/10-2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi vingt-trois octobre à dix heures trente minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie à la salle de réunion n° 2, sise au Lycée de Tokoin 1.

Trois (03) membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur l'étude du rapport d'évaluation des offres et recommandations relatives à l'acquisition de matériel informatique, fournitures informatiques, matériel et mobilier de bureau pour équiper le laboratoire physique et chimie de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE) au profit du Centre de Pédagogie Universitaire (CEPU), accompagné des originaux des offres techniques et financières des soumissionnaires, ainsi que d'une copie de la version finale du dossier de demande de renseignement de prix (DDRP) validé.

Après examen des documents transmis, la CCMP note la régularité du rejet de l'offre des soumissionnaires :

- **PBS-TOGO**, pour n'avoir pas fourni de déclaration de garantie de soumission contrairement aux exigences du DDRP ;
- **GECOSER**, pour n'avoir pas fourni de déclaration de garantie de soumission contrairement aux exigences du DDRP ;
- **DBS IMPACT GROUP**, qui en ne signant pas la déclaration de garantie ne s'est pas engagé à assurer sa participation à la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ;
- **IT & NET SERVICES**, pour le lot 1, pour avoir proposé de livrer, à l'item 1, un ordinateur de bureau de 4 cœurs avec un écran de 21,5" contrairement au dossier d'appel à concurrence (DAC) où il est demandé un ordinateur de bureau de 6 cœurs avec un écran de 22" ;
- **LE CAPABLE GROUP**, pour le lot 4, pour avoir proposé de livrer à l'item 3 une armoire métallique de profondeur 40 cm au lieu de 50 cm et à l'item 4 (bureau directeur avec retour + caisson), un caisson de dimensions 80*50 cm au lieu d'un caisson de dimensions 80*80 cm exigé ;

- **ATTIC YORAIN**, pour n'avoir pas fourni l'attestation de capacité de financement exigée dans le DAC ;
- **LA MAJUSCULE**, pour n'avoir pas fourni l'attestation de capacité de financement exigée dans le DAC.

En conséquence, la commission donne son avis de non objection pour l'attribution provisoire du marché relatif à l'acquisition de matériel informatique, fournitures informatiques, matériel et mobilier de bureau pour équiper le laboratoire physique et chimie de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE) au profit du Centre de Pédagogie Universitaire (CEPU) ainsi qu'il suit :

- lot 1 : acquisition de matériels informatiques à la société **LE CAPABLE GROUP**, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de seize millions cinq cent soixante-sept mille deux cent (16 567 200) francs CFA ;
- lot 2 : fournitures informatiques à la société **SOKAL SARL U**, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de un million neuf cent vingt mille quatre cent cinquante (1 920 450) francs CFA ;
- lot 3 : acquisition de matériel de bureau à la société **INFINITY SARL U**, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de trois millions cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt (3 194 880) francs CFA ;
- lot 4 : acquisition de mobilier de bureau à la société **TOGO METAL & BOIS (TMB)**, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de sept millions quatre cent trente-six mille neuf cent cinquante (7 436 950) francs CFA.

Le résultat de l'évaluation devra être notifié à tous les soumissionnaires, sous la forme habituelle, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la date de réception du présent avis et le délai réglementaire de recours devra être observé avant la signature du marché.

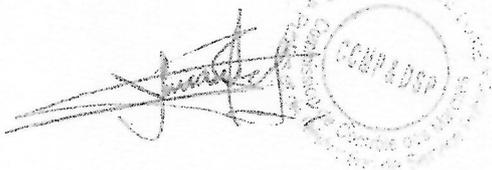
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures quarante minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de séance le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Le Rapporteur,

Ont signé :

Le Président,



M. YOVO Kwassi



M. BOROZE Tchamye T-E.

**L'ENGAGEMENT A RESPECTER LES DISPOSITIONS DU CODE D'ETHIQUE ET
DEONTOLOGIE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE**

**FORMULAIRE D'ENGAGEMENT A RESPECTER LES DISPOSITIONS DU CODE
D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE**

A : Université de Lomé (UL)

Madame/Monsieur,

Après avoir examiné le dossier d'appel à concurrence en vue de la soumission de notre offre/proposition pour **L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE, FOURNITURES INFORMATIQUES, MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU,**

Je déclare avoir pris connaissance des principes, règles et procédures régissant la passation et l'exécution des marchés publics, et plus particulièrement, des dispositions du décret n°2019-097/PR du 08 juillet 2019 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, et en avoir saisi le sens et les conséquences.

J'adhère aux principes, normes de comportement, règles d'éthique et de déontologie et aux valeurs qui y sont mentionnées avant, pendant la procédure de passation du marché ou après son exécution.

Je m'engage à assumer toutes les obligations qui y sont énumérées, notamment, en matière de :

- l'exhaustivité et la véracité des informations fournies aux autorités contractantes ;
- la prohibition de toute atteinte aux règles de la concurrence, notamment, le fractionnement, la surfacturation ou la fausse facturation ;
- la prohibition de toutes pratiques ou manœuvres frauduleuses, corruptives, collusoires, coercitives ou de toute situation de conflit d'intérêts ou de recours dilatoires ou obstructifs ;
- le respect des délais d'exécution et des prescriptions en matière environnementale de durabilité et sociale ;
- la préservation du secret professionnel et de mon indépendance ou de celle de mon personnel ;

Je confirme que je comprends les conséquences qui peuvent résulter du non-respect des obligations susmentionnées et mon entreprise peut, sans préjudice des sanctions pénales et financières prévues par la réglementation en vigueur :

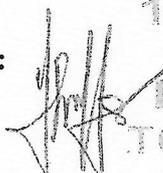
- Etre déclarée inéligible des procédures de passation et d'exécution ;
- Voir son offre/proposition disqualifiée de l'attribution du marché,
- Voir son contrat annulé ou résilié, en cas d'attribution ;
- Etre temporairement ou définitivement exclue des marchés publics.

Je m'engage également à respecter et à faire respecter ces obligations par mes sous-traitants, personnel, consultants, prestataires de service ou fournisseurs, et à permettre à l'ARMP ou à des auditeurs désignés par elle d'accéder à l'ensemble des pièces comptables, registres, fichiers et autre document relatif à la passation et/ou l'exécution du contrat.

Fait à Lomé le 17 Octobre 2023

Nom de la personne dûment autorisée à signer l'offre/la proposition au nom du soumissionnaire : **NDU JULIAN**

Signature :



STE INFINITY
1000020151
STE INFINITY
TOKOIN WUITI
91 01 02 02

Titre du signataire du formulaire : **Directeur Général d'INFINITY SARL-U.**

A
L